

MIX UP XXL - TARTE DE LA MONTAGNE 0MG/ML 1L

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation MIX UP XXL - TARTE DE LA MONTAGNE 0MG/ML 1L

Nom chimique

Type de produit Mélange

UFI : HK61-80HG-5005-WKX3

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Liquide aromatisé pour recharge des cigarettes électroniques
- Utilisation industrielle, utilisation professionnelle

Usages déconseillés

- Interdit aux mineurs

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CDS LAB
17 Rue Paul Valéry
47200 MARMANDE France
Téléphone : 0980596784
Site web www.cdslabpro.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Not Classified

Non classé

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Aucun

Pictogrammes : Aucun

Mentions de danger : Aucun

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

Phrases EUH

: Aucun

2.3 - Autres dangers

Autres dangers n'entraînant pas la classification - Contient Vanillin, Ethyl vanillin, Piperonal, acetyl propionyl.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

MIX UP XXL - TARTE DE LA MONTAGNE 0MG/ML 1L

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
glycerol	n°CAS : 56-81-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 200-289-5	45 - 55		Non applicable
vanillin	n°CAS : 121-33-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-465-2	1 - 5	Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

<u>En cas d'inhalation</u>	- Veiller à un apport d'air frais.
<u>Après contact avec la peau</u>	- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
<u>Après contact avec les yeux</u>	- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
<u>En cas d'ingestion</u>	- NE PAS faire vomir. - Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

<u>Moyens d'extinction appropriés</u>	- Dioxyde de carbone (CO2) - Poudre d'extinction - Jet d'eau pulvérisée.
<u>Moyens d'extinction inappropriés</u>	- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<u>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</u>	- Liquide combustible.
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	- Monoxyde de carbone - Production d'acroléine à haute température > 280°C

5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
- Eloigner le produit de la zone d'incendie.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<u>Pour les non-secouristes</u>	- Eloigner toute source d'ignition. - Utiliser un équipement de protection personnel.
---------------------------------	--

MIX UP XXL - TARTE DE LA MONTAGNE 0MG/ML 1L

	- Utiliser une protection respiratoire adéquate
<u>Pour les secouristes</u>	- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<u>Méthodes et matériel de nettoyage</u>	- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). - Bien nettoyer les surfaces contaminées. - Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récotlant au moyen d'un produit absorbant. - Recueillir mécaniquement.
--	---

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<u>Recommandation</u>	- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture. - Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
-----------------------	--

<u>Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale</u>	- Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. - Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. - Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. - Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
---	--

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- Eloigner toute source d'ignition.
- Protéger contre: Forte chaleur
- Température de stockage recommandée +15°C à 25°C

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Uniquement E-liquide.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

MIX UP XXL - TARTE DE LA MONTAGNE 0MG/ML 1L

glycerol (56-81-5)

VME mg/m3 (FR)	10 mg/m3
----------------	----------

8.2 - Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

- Porter les gants de protection homologués



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u> <u>Couleur</u>	Liquide jaune clair	<u>Aspect</u> <u>Odeur</u>	Liquide caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		< 100 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		1,03 < V < 1,07	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		OUI	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

MIX UP XXL - TARTE DE LA MONTAGNE 0MG/ML 1L

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Eloigner toute source d'ignition.

10.5 - Matières incompatibles

- Agent réducteur.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Production d'acroléine à haute température. < 280°C

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

glycerol (56-81-5)	
LD50 oral (rat)	27,2 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	10 mg/kg
vanillin (121-33-5)	
LD50 oral (rat)	3,925 mg/kg < V < 3,978 mg/kg
LD50 dermal (rat)	2 mg/kg

MIX UP XXL - TARTE DE LA MONTAGNE 0MG/ML 1L

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

glycerol (56-81-5)

LC50 96 hr fish	54 mg/l
-----------------	---------

vanillin (121-33-5)

EC50 48 hr crustacea	36,6 mg/l
LC50 96 hr fish	57 mg/l
ErC50 algae	120 mg/l
NOEC chronic other aquatic plants	163 mg/l

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

MIX UP XXL - TARTE DE LA MONTAGNE 0MG/ML 1L

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

12.4 - Mobilité dans le sol

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 - Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
<u>Evacuation des eaux</u>	- Ne pas déverser dans les égout ni dans les cours d'eau.
<u>Précautions particulières à prendre</u>	- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	- Code Eural 16 05 08* produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

MIX UP XXL - TARTE DE LA MONTAGNE 0MG/ML 1L

Substances REACH
candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	13/07/2023		

Textes des phrases réglementaires

Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Not Classified	Non classé

*** **